

Provins, le dimanche 6 novembre 2016



Année scolaire 2016/2017 note de service

DESTINATAIRES : Tous professeurs, tous services

Objet : vigipirate alerte attentats et travaux sur l'entrée de l'établissement

Lycée Polyvalent
Thibaut de Champagne



3 Rue du Collège
77160 PROVINS

Mèl :

ce.0770942f@ac-creteil.fr

Tél :

01.64.00.33.33

Fax :

01.64.00.45.37

Site internet :

lyceethibautdechampagne.com



Rappel : le plan Vigipirate « alerte attentat » est maintenu pendant les travaux de l'entrée du lycée.

Durant toute la période des travaux sur le portail du lycée, les entrées et sorties s'effectueront uniquement aux horaires suivants :

7H45 – 8H15 ; 9h ; 10H ; 11H ; 12H ; 13H ; 14H ; 15H ; 16H ; 17H ; 18H

LE PLAN VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAS EST MAINTENU POUR LE LYCEE THIBAUT DE CHAMPAGNE

Les conséquences précises pour notre établissement sont déclinées ci- après :

1°) **Contrôle accru des personnes pénétrant dans l'établissement :**

- **Toute personne étrangère à l'établissement se présente obligatoirement à l'accueil en fournissant une pièce d'identité.** L'agent d'accueil se charge de vérifier le service destinataire avant de laisser la personne rentrer. **La pièce d'identité est conservée et rendue à la sortie. La personne qui refuse de présenter sa pièce d'identité ne pénètre pas au lycée.** En cas de problème, l'équipe de Direction est immédiatement contactée.

- Seuls les personnels de l'établissement, les personnes logées et les camions de livraison sont autorisés à se garer dans l'enceinte de l'établissement (sauf autorisation spéciale par un membre de l'équipe de direction). Les visiteurs, commerciaux et invités doivent se garer à l'extérieur.

2°) **Stationnement interdit aux abords de l'établissement :**

- Tout véhicule stationné sur le trottoir attendant au collège doit être signalé à l'accueil de l'établissement. La Police sera immédiatement contactée par l'agent en charge de l'accueil pour contrôle.

3°) Vigilance générale accrue :

- le regroupement de personnes devant l'établissement est à proscrire. Les éventuels fumeurs devront se situer sur la placette ou au-delà des barrières.
- Les personnels doivent signaler tout individu présentant un comportement inhabituel aux abords de l'établissement. Ils feront de même pour des objets oubliés ou déposés sans surveillance autour de la grille d'enceinte.

-

4°) Services de secours

Les services de secours ne pourront accéder à l'établissement que par le portail St QUIRIACE

Je vous remercie de votre compréhension et de l'attention que vous porterez à cette note.

Le Proviseur

Eric Mansencal